

Domaine régional de Boissy (Val d'Oise - 95)

Inventaire des végétations et de la flore et plan d'actions

Synthèse



Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France

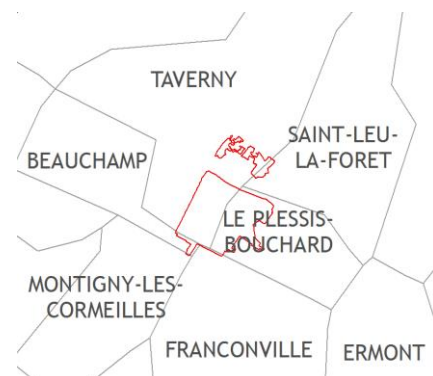
Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du général Leclerc– 93500 Pantin

Téléphone : 01 83 65 38 00– Télécopie : 01 82 82 83 85

www.aev-iledefrance.fr

La propriété régionale de Boissy occupe près de 137 ha. Elle est située sur un plateau, proche du point de confluence de la Seine et de l'Oise sur les territoires communaux de Beauchamp, du Plessy-Bouchard, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny.



Localisation du Domaine régional de Boissy

La pression d'urbanisation de ce secteur a été très forte au cours des dernières décennies. Le PRIF est aujourd'hui fortement enclavé dans un tissu urbain dense.

L'urbanisation importante et la présence de l'autoroute A15 limite très fortement la fonctionnalité des corridors écologiques sur le secteur du PRIF. Bien que le SDRIF mentionne la présence de « voies vertes », celles-ci semblent très peu fonctionnelles sur le plan écologique. Le PRIF et ses abords ne sont pas mentionnés comme des espaces d'intérêt pour les continuités écologiques à l'échelle régionale. La présence de vergers sur le secteur constitue cependant un enjeu inscrit dans le SRCE.

La mission confiée à Biotope a consisté en la réalisation d'un diagnostic des habitats naturels et de la flore présents au sein du périmètre régional d'intervention foncière de Boissy afin de mettre en évidence les effets du plan d'aménagement forestier sur leur état de conservation. Des propositions ont également été faites pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans le plan d'aménagement forestier qui doit être révisé prochainement.

Les enjeux principaux identifiés sur le domaine régional de Boissy sont les suivants :

1. Le domaine régional abrite des enjeux de conservation pour les habitats globalement faibles à modérés ;

Le Domaine régional de Boissy est dominé par les boisements caducifoliés. L'habitat dominant est représenté par la hêtraie-chênaie (27%) et la Chênaie-frênaie dégradée et érablière (11%). Immédiatement derrière se trouvent les cultures avec 43 % de recouvrement. Huit habitats principaux, hormis les habitats artificialisés (espaces agricoles et espaces bâtis), ont été mis en évidence lors des prospections de terrains. Parmi les habitats naturels présents, quatre présentent un enjeu de conservation modéré :

- l'habitat de prairies de fauche planitiaires subatlantiques ;
- l'habitat d'ourlets nitrophiles ;
- l'habitat d'hêtraies-chênaies mésophiles acidiclinales à calcicoles ;
- l'habitat de chênaies-hêtraies oligotrophes acidiphiles.



Chênaie-hêtraie oligotrophe acidiphile

2. Plusieurs espèces remarquables (protégées et patrimoniales) sont mentionnées sur le domaine régional.

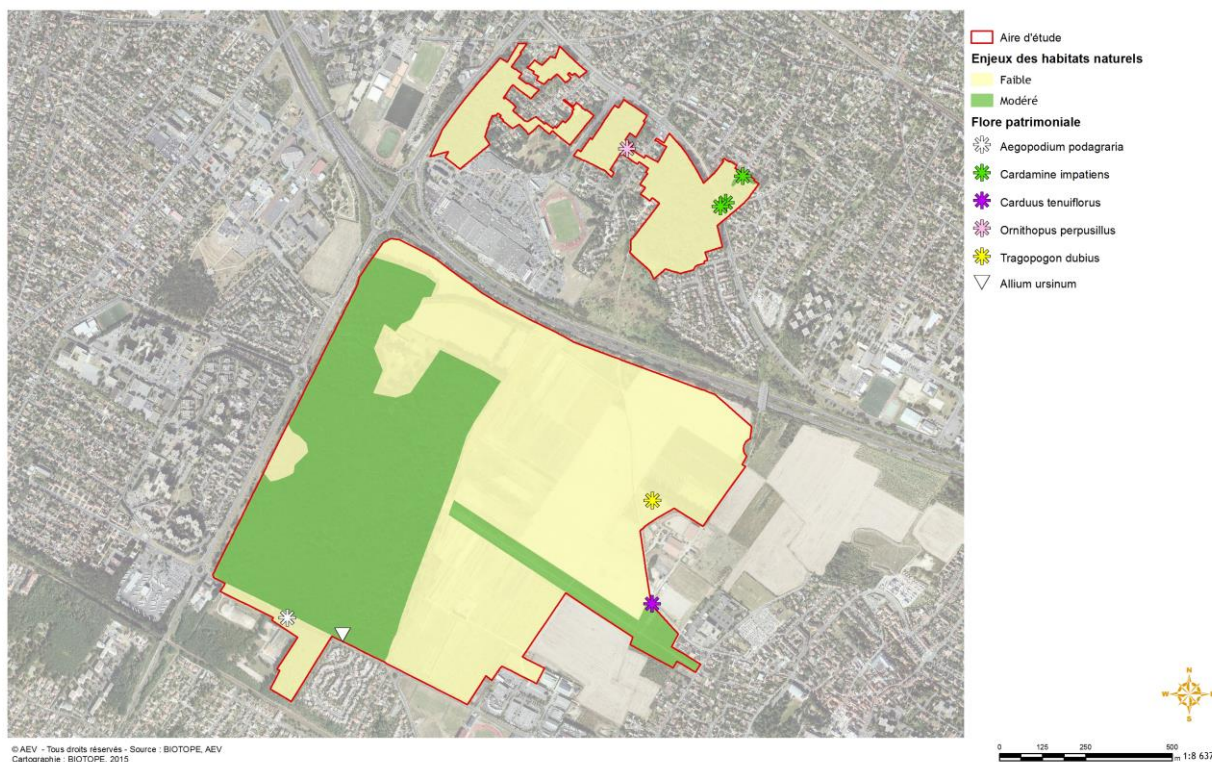
Les inventaires menés en 2014 et 2015 ont mis en évidence quatre espèces végétales patrimoniales (espèces au moins rares) en Ile-de-France : l'Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*), l'Ail des ours (*Allium Ursinus*), le Chardon à petites fleurs (*Carduus tenuiflorus*) et le Salsifis douteux (*Tragopogon dubius*) et une espèce protégée en Ile-de-France : la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*).

3. De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes et peuvent être favorisées par des mouvements de terre, remblais, et perturbations du milieu ;

Sept espèces végétales considérées comme invasives sont présentes sur le site : Erable négundo (*Acer negundo*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Ailante (*Ailanthus altissima*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Cerisier tardif (*Prunus serotina*), Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*).

4. Un caractère rudéral est affirmé sur une grande partie de l'aire d'étude.

Le PRIF constitue une surface présentant **un potentiel écologique modéré pour ce qui concerne les habitats et la flore**, limité par l'application d'une gestion passée intensive, des sols localement perturbés et par son isolement vis-à-vis des espaces naturels situés à proximité.



Les enjeux semblent plus importants pour la faune qui y trouve des milieux diversifiés au sein d'une matrice urbaine dense. Il convient donc, au travers de la gestion, d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité et notamment de la faune en améliorant et diversifiant les habitats d'espèces.

Les orientations de gestion définies tiennent donc compte à la fois des enjeux identifiés et des principaux facteurs d'évolution relevés sur le site. Les actions prioritaires sont résumées dans la carte suivante.

